



PRÉFET DES ARDENNES

Direction départementale de la cohésion
sociale
et de la protection des populations

Charleville-Mézières, le 24 mars 2015

Affaire suivie par : Laurianne Tavernier
Tél. : 03 24 33 66 24
Fax : 03 24 33 65 44
@ : ddcspp-spae@ardennes.gouv.fr

Synthèse des observations du public

relatives à la capture de blaireaux à des
fins de surveillance et de prévention de la
tuberculose bovine dans certaines
communes du département des Ardennes

Le projet d'arrêté préfectoral, relatif à la capture de blaireaux à des fins de surveillance et de prévention de la tuberculose bovine dans certaines communes du département des Ardennes, a fait l'objet d'une consultation du public du 27 février 2015 au 20 mars 2015 via une mise en ligne sur le site internet de la préfecture des Ardennes.

A l'issue de cette période de consultation, aucune remarque n'a été formulée par le public.

Le directeur départemental de la cohésion sociale
et de la protection des populations

Arthur TIRADO